© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Travail et collègue qui consomme

Par OLYMPIA Postée le 25/11/2023 10:27

> Bonjour, J'ai débuté un contrat CDD, sur un site que je pensais loin de ce type de désagrément, la CAF à Nantes, or une personne plus jeune que moi, fait l'apologie des drogues, vante le fait d'avoir séjourné en Australie, que là-bas, les drogues sont tolérées, Par contre au niveau du travail des pauses à répétition, des arrêts, des discussions interminables, de la violences verbales, et surtout des odeurs de colle. Alors que la manageuse était en arrêt, cette personne a encore une fois parlé du fait qu'elle consommait régulièrement et que c'était beaucoup mieux que l'alcool, etc. Je lui ai envoyé un message, très courtois lui disant simplement qu'on pouvait faire une BDA et que les drogues en général étaient des portes d'entrées vers la schizophrénie, or la manageuse, est venu me menacé, que cela ne me regardait pas, alors que pour travailler le double parce que Mme prend son temps. C'est inadmissible, j'ai rdv au médecin et souhaite prendre un arrêt, comment mettre fin à ma contrat, sous quel prétexte et puis-je porter plainte ?

Mise en ligne le 01/12/2023

Bonjour,

Nous comprenons que votre situation professionnelle soit difficile à vivre.

N'étant pas juriste, nous vous conseillons de prendre rdv dans un Centre départemental d'accès au droit (CDAC) près de chez vous. Vous pourrez y bénéficier gratuitement des conseils d'un avocat.

Nous vous mettons en complément un lien vers le site du Ministère du travail. L’onglet « droit du travail » vous permettra aussi de trouver des informations sur vos droits, concernant la fin de contrat notamment.

Vous évoquez un impact sur votre santé de ces conditions de travail. Peut-être pourriez vous demander une consultation auprès de la médecine du travail qui pourrait vous conseiller sur les recours possibles pour améliorer vos conditions de travail et vous protéger.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Droit du travail - Ministère du travail